

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 1642 de la Ville de Brossard

Prenez avis que le conseil de la Ville de Brossard statuera, lors de l'assemblée du 16 juin 2015, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

<i>Immeuble(s) affecté(s)</i>	<i>Nature des dérogations demandées</i>
Adresse : 4590, rue de Lombardie Lots : 4 431 705 Zone : L08H Dossier : 610-L-13-016	– Régulariser l'espace libre latéral droit à 2,90 mètres au lieu de 3 mètres tel que prescrit.
Adresse : 6080, rue Corneille Lots : 4 646 955 Zone : C02H Dossier : 610-L-13-017	– Régulariser l'espace libre arrière de 5,05 mètres au lieu de 7,50 mètres tel que prescrit; – Régulariser l'empiètement du perron arrière de 2,45 mètres au lieu du 2 mètres tel que prescrit.
Adresse : 9145, 9155, 9165, 9175 et 9185, rue Lennon et 8265, rue de Londres Lots : 5 260 092 et 5 260 093 Zone : L14H Dossier : 610-L-15-018	– Permettre la construction de deux kiosques dans l'espace libre avant, d'une superficie de 40 m ² chacun au lieu du 20 m ² pour chacun tel que prescrit.
Adresse : Nouvelle école secteur C Lots : 5 648 436 Zone : C03H Dossier : 610-L-15-019	– Réduire la bande paysagère entre le débarcadère et la ligne avant de propriété à 1,25 mètre au lieu de 2,50 mètres tel que prescrit.

Ces demandes ont été soumises au comité consultatif d'urbanisme le 13 mai 2015.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil de la Ville de Brossard pourra se présenter le 16 juin 2015 à 20 h, à la salle du conseil, située au 2001, boulevard de Rome, à Brossard.

DONNÉ À BROSSARD, ce 20^e jour du mois de mai 2015.

Louise Bouvier, greffière adjointe

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH OF THIS NOTICE, PLEASE CALL (450) 923-6311.